

DELIBERATION N° 2001/12-07 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que le Syndicat des Eaux de Frolois-Méréville, envisage d'acquérir pour le somme de 120 000 F, la parcelle de terrain appartenant à la Ville de Ludres, située sur le territoire de la Commune de Méréville - section AC N° 20a. « Pâtis du Pont ».

Ce terrain d'une superficie de 63 a 04 ca, avait été acheté par la Ville de Ludres par délibération du Conseil Municipal, en date du 20 février 1965, aux fins d'installation d'une station de pompage permettant l'alimentation de Ludres en eau potable.

Ces équipements n'ayant plus aucun intérêt depuis l'adhésion de la Ville de Ludres à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, compétente pour la distribution de l'eau, l'aliénation de ce bien peut être envisagée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de vendre au Syndicat des Eaux de Frolois-Méréville, le terrain et les installations de pompage qui s'y trouvent,
- de fixer à 120 000 F, le prix de vente de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.